

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE

Article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques :

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur la place Saint-Nicolas, de 77 m² maximum, pour l'année 2020, pour l'installation d'un trampoline, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer l'installation d'un trampoline dans la limite de la surface mise à disposition 77 m² maximum.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 300 euros par mois pour une occupation à l'année.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : domaine-public@bastia.corsica sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- Descriptif de l'installation et dimensions nécessaires + photo
- Attestation d'assurance
- Tarifs pratiqués

Date limite de réception des réponses : 31 janvier 2020